

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 7	<b>Séance du mardi 23 février 2021</b> L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois février l'assemblée régulièrement convoquée le 18 février 2021, s'est réunie sous la présidence de Jacques GEIGUER.
<b><u>Présents :</u></b> 7	
<b><u>Votants:</u></b> 7	<b><u>Sont présents:</u></b> Jacques GEIGUER, Marcel PEREZ CANO, Josiane CHARBONNIER, Jean-Claude FAURE, Jacky GONTHIER, Jean DUFFOUR, Annick BLAISE <b><u>Représentés:</u></b> <b><u>Excuses:</u></b> <b><u>Absents:</u></b> <b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Annick BLAISE

---

Objet: Délibération sollicitant l'aide du Département au titre du déneigement. - DE 2021 003

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental propose une aide aux communes pour le déneigement de la voirie.

Le déneigement est assuré par les agents du Service technique.

La subvention départementale porte sur des achats de fournitures et sur les travaux de déneigement réalisés par la collectivité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental sur l'ensemble des dépenses engagées par la commune pour le déneigement de la campagne hivernale 2020/2021.

Le montant des dépenses réalisées pour l'achat de fournitures (sel, pouzzolane...) s'élève à 691 euros TTC.

Les frais de déneigement sont basés sur l'utilisation du tracteur (86 heures), du tracteur équipé de l'étrave (50 heures) et du tracteur équipé de la saleuse (30 heures).

**Par 7 voix POUR**, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Département et à effectuer toutes les démarches relatives à cette demande.

Objet: Autorisation de dépenses en section d'investissement avant le vote du BP 2021 sur le Service Général. - DE 2021 004

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement et ce dans la limite de 25% des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La délibération autorisant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent doit prendre en compte les crédits nouveaux votés au budget de l'année et doit en exclure les Restes à Réaliser (RAR) et le report D001 ainsi que les dépenses imprévues.

Les crédits ouverts au budget précédent comprennent l'ensemble des inscriptions du budget primitif et des décisions modificatives.

Cette délibération doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

**Considérant** que le budget de l'exercice 2021 de la commune n'a pas encore été soumis au vote du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire précise que l'actualisation du Schéma Directeur et les travaux de sécurisation peuvent faire l'objet d'une demande auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2021.

**Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit:**

**DEPENSES** : - Actualisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable: 15 300 €  
- Travaux de sécurisation du réseau AEP : 301 878 €.

**Total des dépenses : 317 178 € HT**

**RECETTES** :

**Travaux de sécurisation du réseau AEP :**

DETR 2021 : 90 563.12 €

Agence de l'Eau : 119 871 €

PASS TERRITOIRES 2021 : 30 188 €

Commune : 61 255.88 €.

**Total de recettes pour les travaux de sécurisation du réseau AEP de 301 878 euros.**

**Actualisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable :**

DETR 2021 : 4 590 €

PASS TERRITOIRES 2021 : 3 060 €

Agence de l'Eau : 4 590 €

Commune : 3 060 €.

**Total de recettes pour l'actualisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de 15 300 euros.**

**Soit un total des recettes : 317 178 euros.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Approuve l'actualisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable,
- Approuve les travaux de sécurisation du réseau AEP,
- Sollicite l'aide auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

**Voix POUR : 7**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstention : 0**

**Objet: Actualisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et travaux de sécurisation du réseau AEP - Demande de subventions au titre de PASS TERRITOIRES 2021 - DE 2021 006**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de sécurisation du réseau AEP doivent être réalisés.

Ils se décomposent en trois secteurs :

- Réseau du hameau de la Croze à la Basse Croze,
- Réseau du hameau de la Croze au Cacaou,
- Réseau du quartier de l'Eglise.

Il précise que préalablement à ces travaux, il convient d'actualiser le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Monsieur le Maire précise que l'actualisation du Schéma Directeur et les travaux de sécurisation peuvent faire l'objet d'une demande auprès du Conseil Départemental au titre de PASS TERRITOIRES 2021.

**Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit:**

**DEPENSES** : - Actualisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable: 15 300 €  
- Travaux de sécurisation du réseau AEP : 301 878 €.

**Total des dépenses : 317 178 € HT**

- Sollicite l'aide auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

**Voix POUR : 7**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstention : 0**

Objet: Aménagement du Centre Bourg - Demande de subvention au titre de PASS TERRITOIRES 2021. - DE 2021 008

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'Aménagement du Centre Bourg de La SOUCHE.

Les travaux porteront sur l'aménagement de la chaussée (réduction de la largeur, mise en place de bordures franchissables, aménagement de réducteurs de vitesse, réhabilitation des trottoirs, matérialisation du stationnement, sécurisation du croisement entre la RD19 et la VC1) et sur la gestion des eaux pluviales.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de PASS TERRITOIRES 2021.

**Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit:**

**DEPENSES :**

- Aménagements : 280 000 €
  - Chaussées : 120 000 €
  - Gestion des eaux pluviales : 200 000 €
  - Dépenses imprévues (5%) : 30 000 €
  - Maîtrise d'oeuvre : 40 000 €
- Total des dépenses : 670 000 € HT

**RECETTES:**

- DETR 2021 : 201 000 €
- PASS TERRITOIRES 2021 : 201 000 €
- Commune : 268 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Approuve le projet d'aménagement du Centre Bourg du village,
- Sollicite l'aide auprès du Conseil Départemental au titre de PASS TERRITOIRES 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

**Voix POUR : 7**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstention : 0**

Objet: Modalités de location du local Les Jalines. - DE 2021 009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux effectués au local "Les Jalines" sont terminés.

Pour le proposer à la location, il convient de définir les modalités d'utilisation ainsi que le montant du loyer. Le bien loué relevant du domaine privé de la commune, il n'y a pas lieu d'appliquer la TVA..

Monsieur le Maire propose d'appliquer un loyer de 150 euros TTC, augmenté de 20 euros pour les charges (EDF et eau).

Il précise que la location de ce local sera limitée à une activité artisanale et/ou libérale.

**Par 7 voix POUR**, le Conseil Municipal :

- approuve le règlement municipal des cimetières de St Sauveur et de St Louis tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- approuve le règlement du columbarium et du Jardin du Souvenir tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer lesdits règlements,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Objet: Délibération autorisant la signature de la convention avec le Département pour l'entretien de la RD19.  
- DE 2021 012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux échanges relatifs au déplacement des limites sud de l'agglomération de la commune, une convention d'entretien de la RD19 doit être signée entre la commune et le Département de l'Ardèche.

Il précise qu'un arrêté municipal permanent portant modification des limites d'agglomération sur la RD19 sera rédigé.

Après présentation du projet de convention, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la signature de ladite convention entre la Commune et le Département de l'Ardèche.

**Par 7 voix POUR**, le Conseil Municipal approuve la signature de la convention d'entretien de la RD19 entre la Commune et le Département de l'Ardèche et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fin de la réunion du conseil municipal: : 18h15.

Intervention de Monsieur GONTHIER, 2ème adjoint au maire :

"La largeur du pont de la Cougne étant actuellement de 3.20 mètres, pourquoi la réduire à 3 mètres par la construction d'un trottoir béton alors que le remplacement du parapet par une barrière métallique offre une largeur optimale de 3.50 mètres en favorisant ainsi le passage d'engins agricoles, véhicules d'incendie et autres? un marquage au sol permettrait de sécuriser une zone piétonne."